325773 - La mémorisation de la traduction d’un hadith a -t-elle la même valeur que la mémorisation de l’orignal arabe?

question

L’apprentissage d’un hadith par cœur est-il comme l’apprentissage de sa traduction dans une langue quelconque ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En principe, on doit mémoriser et étudier la Sunna prophétique en arabe quand on peut le faire parce que cette langue est celle de la Révélation et que des textes contenus dans les livres de la Sunna abondent dans ce sens. Il est bien plus important d’apprendre par cœur les originaux que les traductions pour deux raisons. La première est que l’arabe est inséparable de l’islam. C’est la langue choisie par Allah le Très-haut pour le diffuser. Aussi tout musulman qui a la possibilité d’apprendre sa religion en arabe ne doit pas s’en détourner au profit d’une autre mangue, selon la tradition de nos ancêtres pieux.

Chafiie (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Chaque musulman doit apprendre l’arabe dans la mesure du possible afin de pouvoir attester en arabe qu’il n’y pas de dieu en dehors d’Allah et que Muhammad est Son esclave- serviteur, et de pouvoir réciter le livre d’Allah, faire le dhikr obligatoire, la sanctification, le salut de sortie de prière et d’autres en arabe. Plus on acquiert des connaissances dans la langue du sceau des prophètes qui a reçu l’ultime révélation divine, plus cela vaudra mieux. » Extrait de la *Rissalah*,p.48-49.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricordieux) écrit: « Chafiie a dit : « C’est la langue arabe qu’Allah a choisie pour la révélation de Son livre. Et il en a fait la langue du sceau de Ses prophètes, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). C’est la raison pour

laquelle nous disons que toute personne capable d'apprendre l'arabe doit le faire car il mérite d'être la langue la plus désirable. Ce qui n'exclut pas la possibilité d'employer d'autres langues. Chafiie a réprouvé pour celui qui peut parler en arabe de dire *bismillah* en une autre langue, et de mélanger l'arabe avec une autre. Ce qu'il a dit a été rapporté des Compagnons et de leurs successeurs. » Extrait de *Iqtidhaa as-siraat al-moustaquiim* (1/521-522)

La deuxième raison est que la traduction des hadith porte sur leurs sens. Or, dans certains hadiths, ce sont les termes dont il faut prendre soin. C'est le cas des hadiths comprenant des dhikr comme l'atteste ce hadith de Baraa ibn al-Azib : « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) m'a dit : « quand tu veux te coucher , fais tes ablutions de prière puis couche – toi sur ton côté droit et dit *allaahoumma aslamtou wadjhii ilayka wa fawwadhtou amrii ilayka wa aldjaatu zhahrii ilayka rghbatan wa rahbatan ilayka laa maldjaa wa laa mandja ilayka.Allahoumma aamantou bikitabika al-ladhii anzalta wa bi nabiyyika al-ladhii asralta* » : Seigner, je me soumets à Toi, Te confie mes affaires et m'appuis sur Toi par désir et par crainte. Pas de refuge sûr contre Toi si ce n'est auprès de Toi. Seigneur, je crois en Ton livre que tu as révélé et en Ton Prophète dont tu as fait Ton Messager. » Si tu meurs au cours de la nuit, tu serais mort (sans péché). Que les mots que voilà soient les derniers que tu auras prononcés. »

Le rapporteur dit : « J'ai répété les propos devant le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et quand j'en étais arrivé à *Allahoumma aamantou bikitabika al-ladhii anzalta*, j'ai dit *wa rassoulika*. Il m'a interrompu pour dire : non wa *nabiyyika al-lazdhii arsalta* : Ton Prophète dont tu as fait Ton Messager. (Rapporté par al-Boukhari,247 et par Mouslim,2710.

Al-Hafezh ibn Hadjar (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La meilleure explication donnée à la rectification par le Prophète des propos de celui qui a employé *ar-rassoul* en lieu et place de *nabyy* est que les termes employés dans les *dhikr* sont inaltérables donc à employer tels que reçus. C'est le choix d'al-Maaziri. » Extrait de *Fateh al-Baari* (11/112).

En dehors de cette sorte de hadith, les autres font l'objet d'une divergence d'interprétation. Leur traduction repose sur le sens choisi par le traducteur. Or celui-ci peut ne pas en avoir la meilleure compréhension ou en avoir une compréhension subjective ou erronées ou mal rendue dans la

langue de traduction.

Par ailleurs, des hadith comportent des vocables polysémiques et leur traduction peut occulter leur sens complet de sorte que le lecteur n'en retient qu'un seul sens. Quand le traducteur tente de donner tous les sens du hadith, sa traduction devient trop longue pour être mémorisée.

Toutefois, quand on n'est pas capable d'apprendre l'arabe et de mémoriser les textes et qu'on se contente de l'usage de sa propre langue, on a très bien fait. On aurait certes raté les termes arabes mais on aurait saisi les sens. Ce qui procure un savoir utile. Mieux, même dans le domaines du dhikr , de l'invocation et de l'exorcisation, etc, il n'y a aucun inconvénient à employer sa langue maternelle ou la langue qu'on maîtrise.

Pour tout résumer, celui qui peut apprendre l'arabe doit étudier la Sunna prophétique en cette langue de sorte à la mémoriser avec les termes employés dans les livres sur la Sunna car l'arabe est inséparable de l'islam ,étant sa langue de révélation. Mémoriser les hadith en arabe permet de retenir les termes qui doivent être dits en arabe comme les formules de dhikr. Procéder ainsi permet en plus de conserver leur plein sens qu'une traduction ne peut pas rendre parfaitement.

Allah le sait mieux.